



COMPTE RENDU DE RÉUNION DE COMITÉ DE QUARTIERS

SECTEUR 5 – GÉNÉRAL DE GAULLE

MERCREDI 5 avril 2023

Référents du quartier :

- Monsieur BIECHELER André
- Madame FOURCADE Aline
- Monsieur BOULIGNAT Charles
- Monsieur ZAHRA Jean-Claude

Le stationnement

- **Un administré demande s'il existe une tolérance pour la sanction des stationnements gênants ou interdits ?**

M. le Maire indique qu'il n'y aura pas de passe-droit.

La police municipale explique qu'il peut y avoir une tolérance pour un arrêt minute des propriétaires devant le garage mentionnant leur plaque d'immatriculation.

Pour rappel, les agents de la police municipale sont en service de huit heures à minuit et sont à la disposition des administrés souhaitant signaler des voitures stationnées devant leur garage.

- **Un habitant signale que des véhicules sont garés sur les trottoirs de l'avenue du Puig del Mas.**

M. le Maire explique qu'un travail est actuellement mené pour favoriser la mobilité douce. Sur cette avenue, des itinéraires partagés seront créés, elle sera repensée pour favoriser la circulation de vélos, notamment. Cette avenue sera certainement réhabilitée d'ici la fin du mandat, ce qui devrait résoudre les difficultés de stationnement anarchique.

- **Un habitant explique qu'au 6 rue Saint Exupéry, les places de stationnement sont trop étroites, les automobilistes se garent trop près du mur de sa propriété et l'endommagent.**

M. le Maire va missionner les services techniques d'examiner la situation.

Abonnements parkings

➤ Certains habitants sont inquiets du bon fonctionnement des parkings cette année

M. le Maire rappelle que cette année, l'abonnement des résidents coûtera 40 euros pour la saison complète. Toutes les informations figurent le site internet de la ville, [accessible ici](#).

Il indique que les problèmes de l'année dernière étaient principalement dus à une mauvaise connexion internet qui ne permettait pas une bonne lecture des plaques d'immatriculation : cette année, l'ensemble des parkings vont être raccordés à la fibre, ce qui devrait mettre fin à ces difficultés.

➤ Quelles sont les zones où il est permis de stationner grâce à l'abonnement résident ?

M. le Maire indique que l'abonnement fonctionne partout sauf sur le front de mer et le début de l'avenue Général de Gaulle, qui nécessitent un paiement au parcmètre.

➤ Les membres de la famille de résidents peuvent-ils bénéficier de l'abonnement même si ils ne résident pas eux-mêmes à Banyuls-sur-Mer ?

M. le Maire explique que ce n'est pas possible, car l'abonnement fonctionne avec le numéro de la plaque d'immatriculation. Il ajoute que le stationnement payant crée une contrainte, mais permet *in fine* un turn-over des voitures, ce qui supprime les voitures ventouses et réduit le manque de places de stationnement. Aujourd'hui, la police municipale fait respecter le stationnement et la circulation s'est améliorée.

La ville est inscrite dans les objectifs de développement durables : l'objectif est de sortir la voiture du centre-ville. Pour rappel, le souhait de faire payer les stationnements est issue de la concertation avec la population, afin de mettre à contribution l'utilisateur et pas uniquement le Banyulenc. Faire payer le stationnement d'éviter d'augmenter les impôts.

Pour mémoire, les recettes de stationnement avant 2014 étaient de 26 000 euros. Ces recettes ont atteint 170 000 euros en 2022 alors que les parkings n'ont pas fonctionné de manière optimale. A l'avenir, les recettes générées par les parkings devraient atteindre 200 000 euros et permettront le financement de futurs projets.

➤ Un administré demande si est possible de poser des panneaux solaires sur les parkings ?

Les services techniques et le service Urbanisme va étudier la question, car leur installation n'est pas systématiquement autorisée notamment lorsque certaines zones sont inondables.

Déploiement de la fibre

➤ Un habitant demande qui pourra bénéficier de la fibre et s'il existe un plan de déploiement ?

M. le Maire indique que 40% du territoire de la ville sera couvert d'ici la fin de l'année et la totalité d'ici 2024, y compris les mas isolés. Ce chantier est suivi par le département.

Il ajoute qu'un site dédié permet de vérifier l'éligibilité à la fibre, [accessible en cliquant ici](#). La fibre sera principalement installée dans les réseaux télécom existants. Une communication sera faite sur le sujet par le département.

Travaux de la Baillaury

- **Un résident signale de nombreuses déjections canines dans le lit de la Baillaury.**

M. le Maire fait état de l'avancée des travaux actuellement en cours sur cette zone. La partie de la passerelle vers la mer est presque finie. Le parement des murs est terminé. Des structures de fer vont permettre de faire grimper les végétaux. Trois fresques vont être peintes. Des structures (bancs, pupitres) seront mises en place pour informer sur la faune et la flore et sensibiliser le public. Les travaux seront achevés à la fin de l'année, après il y aura un temps de végétalisation.

Il explique que la police municipale est missionnée pour dresser des procès-verbaux en cas de présence de chiens sur le domaine public, y compris sur la plage. Concernant les chiens errants, il faut sanctionner les propriétaires qui ne ramassent pas.

Terrasses des commerçants

- **Un habitant indique que cet hiver, les cafetiers restaurateurs avaient laissé les terrasses en désordre.**

M. le Maire indique que les locations de terrasses sont à l'année. Il est toutefois demandé aux commerçants de ranger.

- **Un habitant félicite la police municipale pour leur travail, souligne leur patience avec les administrés et la qualité des renseignements donnés.**

Incivilités et encombrants

M. le Maire explique que la propreté d'une ville est un marqueur fort, c'est la première image que l'on en retient. Mais c'est aussi l'image des commerces, donc un atout de valorisation. Toutefois, la propreté est un combat permanent et c'est l'affaire de tous.

En ce qui concerne Banyuls-sur-Mer, ce sont plus de 18 agents municipaux qui travaillent au nettoyage de la ville.

En outre, la ville est engagée dans plusieurs Appels à Projets (Citeo, gestion des encombrants, nettoyage des plages, gestions des plastiques jetables avec le laboratoire Arago, lutte contre les mégots mal jetés).

Pour mieux accompagner les banyulencs dans cette démarche il a été décidé de renforcer la gestion des cartons, emballages avec :

1. Un passage fait en fin de matinée par la Communauté de Communes,
2. Un passage effectué par les services municipaux, en complément, soit en début, soit en fin d'après-midi afin d'éviter l'encombrement de la voie publique par des emballages.

Une réunion d'information et de sensibilisation va être organisée avec les commerçants afin de leur rappeler leurs engagements, à savoir :

1. Sortir les ordures ménagères avec un contenant étanche, afin d'éviter les traces et souillures des poubelles sur les trottoirs (malheureusement, à ce jour, les trottoirs présentent encore beaucoup trop de traces et salissures),
2. Gérer les emballages et plier les cartons restants avant leur mise en conteneurs (encore aujourd'hui, trop de tas de cartons non pliés et laissés de façon anarchique aux abords des colonnes),
3. Entretenir leur terrasse,
4. Veiller à ce que leur terrasse ne s'étende pas de manière abusive sur l'espace public et en n'empiétant pas sur les trottoirs.

Enfin, en complément, afin de s'assurer que les engagements de tous soient respectés, Monsieur le Maire a missionné la Police Municipale de prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire strictement respecter la propreté des terrasses.

Il rappelle que la déchetterie est ouverte et gratuite, il est possible de demander une carte d'accès par foyer à la communauté de communes.

- **Un administré ajoute que trop de poubelles traînent sur l'avenue du Général de Gaulle, notamment près de La Poste.**

M. le Maire indique que ces dysfonctionnements seront signalés à la communauté de communes.

Nuisances – Pigeons

- **Un habitant demande s'il est possible de replacer des grillages dans les platanes pour empêcher la nidification des pigeons**

M. le Maire explique qu'il est difficile d'intervenir car la Préfecture a demandé le retrait des grillages. Les oiseaux sont des espèces protégées.

Restrictions d'eau

- **Un résident demande s'il est possible d'arroser les potagers**

M. le Maire explique qu'un arrêté préfectoral a été instauré à la suite des très faibles précipitations et de la sécheresse. Le département est en état d'alerte renforcée. 16 communes sont menacées de coupures d'eau cet été. La situation est gravissime, Il est nécessaire qu'une prise de conscience générale intervienne pour préserver la ressource en eau. Une communication sur les restrictions et usages de l'eau sera.

Les mesures de restriction étant peu respectées, des contrôles et des sanctions seront mis en œuvre par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie).

Un plan d'économie d'eau va être mis en place à l'échelle communale. L'objectif est d'éviter d'interdire l'arrosage pour les agriculteurs et les vignerons, ainsi que pour les potagers familiaux. Quelques dérogations pourront être mises en place avec l'accord du préfet.

Concernant les actions menées par la commune, un plan d'économie d'eau va être mis en place. Elle va cesser d'arroser les stades, les fleurs, couper l'alimentation des fontaines et installer des mousseurs sur les robinets des bâtiments publics. Au Port, l'utilisation de l'eau sera autorisée seulement auprès de la Capitainerie. Les trottoirs seront nettoyés avec une laveuse à récupération d'eau usée. Les stations de lavage vont être contraintes de recycler l'eau.

La ville travaille également sur des innovations, comme la désalinisation ou la récupération des eaux de la station d'épuration pour l'arrosage.

Extinction éclairage public

- **Les habitants craignent la recrudescence de la délinquance en raison de l'extinction des luminaires la nuit.**

M. le Maire et la police municipale indiquent que parmi les communes ayant mis en place cette mesure, aucun élément factuel ne permet d'établir que l'extinction de l'éclairage public aurait une incidence sur la sécurité. Quelques délits mineurs peuvent être commis la nuit, mais pas plus qu'en journée. Ces délits sont souvent dû à la présence de migrants.

Cet été, l'éclairage public sera allumé jusqu'à 2h du matin.

Les éclairages de la ville seront remplacés par des LEDs. Ces travaux seront subventionnés par le fonds vert.

Col de Banyuls

M. le Maire indique qu'un arrêté ministériel de fermeture du col a été pris pour lutter contre les migrants illégaux et le trafic de drogue. La préfecture applique les consignes de l'Etat.

Actuellement, les voitures peuvent passer car un rocher a été déplacé.

Centre héliomarin

M. le Maire explique que les bâtiments actuels vont être détruits. Le projet vise à réunir les deux maisons de retraite Vincent Azema et Paul Reig, gérées par l'USSAP, et ainsi maintenir 220 emplois sur la commune.

Navette gratuite

➤ Un usager s'interroge sur les horaires et la fréquence de la navette municipale

M. le Maire informe que l'Esti'navette sera renouvelée. Une réflexion est en cours pour créer des cheminements doux cohérents, avec la volonté que certains parkings deviennent des parking-relais.

➤ Un administré déplore l'apparence des cheminées et extracteurs de fumée installés sur la façade de certains restaurants qui sont visibles depuis la plage.

M. le Maire indique que ces cheminées et extracteurs seront végétalisés. Mais avant nous allons vérifier si les autorisations ont été délivrés.

Projet SNCF

M. le Maire annonce un grand projet de revitalisation de l'entrée de ville : ce semestre, la ville va faire l'acquisition du parking de la gare auprès de la SNCF, pour un montant de 600 000 euros.

Cela permettra à la ville de réaménager le parking et le parvis de la gare en pôle d'échange multimodal (train, bus, covoiturage...etc.) et de créer un « tiers lieu » sur le site des anciennes caves Bartissol. L'objectif est de mêler les univers associatif et culturel avec un pôle d'économie bleue : ce site comprendra des salles mises à disposition des associations, une médiathèque, ainsi qu'une pépinière d'entreprises spécialisées dans l'écologie marine, comme l'entreprise Plastic@Sea. La viticulture étant en perte de vitesse, il est important pour la ville de favoriser le développement d'industries nouvelles en lien avec son territoire. Ce projet suscitera la création de près de 40 emplois.

Ce projet complexe de 10 millions d'euros sera largement subventionné, notamment par la région dans le cadre du dispositif « 1001 gares ».

A l'heure actuelle, le projet est en cours de lancement avec la SNCF, mais il existe de nombreuses contraintes techniques en raison de la proximité de voies ferroviaires, qui vont nécessiter le recrutement d'un bureau d'études spécialisé.

Aménagement de l'espace Méditerranée

M. le Maire indique que le parking Méditerranée sera refait après la Fête des vendanges et une mise en concurrence sera lancée pour déterminer les occupations du domaine public autorisées.

Le jardin d'enfants va être déplacé, un îlot de fraîcheur va être créé. Il sera envisagé de créer une passerelle sur le pont pour élargir le trottoir.

Actuellement, on recense environ 400 plongées par jour, ce qui est trop important pour la surface actuelle de la réserve. Il faudra étendre celle-ci du Cap Bear jusqu'au Cap Cerbère et mieux répartir les spots de plongée, afin d'éviter une trop forte concentration de la fréquentation.

Le Passais va faire l'objet de travaux de remise en état, mais sa réfection complète nécessitera une enquête environnementale, c'est donc un projet de long terme.

Du retard a été pris dans l'aménagement du local au port pour l'entreprise Plastic@Sea, en raison de la nécessité de dévier une ligne électrique. Mais le souhait de la ville est de conserver sur son territoire cette entreprise qui va investir plusieurs centaines de milliers d'euros pour se développer. Un partenariat avec le laboratoire Arago va être lancé pour la prise d'eau.

Réfection de la voirie

Monsieur le Maire indique que la réfection des rues de l'Artisanat et de l'avenue du Puig del Mas sont envisagées.

École de sommellerie

M. le Maire informe que le projet est géré par la communauté de communes Albères Côte-Vermeille Ilibéris.

Animations commerciales hors saison

- **Un administré s'interroge sur la fermeture des commerces, la ville pourrait-elle développer des activités en dehors de la saison estivale ?**

M. le Maire indique que la ville travaille avec l'association des commerçants. Il n'est pas possible de les contraindre, il faut travailler ensemble.